

ICS: 77.160

**norme belge
enregistrée**

NBN EN ISO 3954

1e éd., août 2008

Indice de classement: P 51

Poudres pour emploi en métallurgie des poudres - Echantillonnage (ISO 3954:2007)

Poeders voor gebruik in poedermetallurgie - Monsterneming (ISO 3954:2007)

Powders for powder metallurgical purposes - Sampling (ISO 3954:2007)

Autorisation de publication: 19 décembre 2007

Remplace NBN EN 23954 (1993).

La présente norme européenne EN ISO 3954:2008 a le statut d'une norme belge.

La présente norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français).



Bureau de Normalisation - Avenue de la Brabançonne 29 - 1000 Bruxelles - Belgique

Tél: +32 2 738 01 12 - Fax: +32 2 733 42 64 - E-mail: info@nbn.be - NBN Online: www.nbn.be

Banque 000-3255621-10 IBAN BE41 0003 2556 2110 BIC BPOT BEB1 TVA: BE 0880.857.592

ICS: 77.160

Geregistreeerde Belgische norm

NBN EN ISO 3954

1e uitg., augustus 2008

Normklasse: P 51

Poeders voor gebruik in poedermetallurgie - Monsterneming (ISO 3954:2007)

Poudres pour emploi en métallurgie des poudres - Echantillonnage (ISO 3954:2007)

Powders for powder metallurgical purposes - Sampling (ISO 3954:2007)

Toelating tot publicatie: 19 december 2007

Vervangt NBN EN 23954 (1993).

Deze Europese norm EN ISO 3954:2008 heeft de status van een Belgische norm.

Deze Europese norm bestaat in drie officiële versies (Duits, Engels, Frans).



Bureau voor Normalisatie Brabançonnelaan 29 B-1000 Brussel België

Tel: +32 2 738 01 12 - Fax: +32 2 733 42 64 - E-mail: info@nbn.be - NBN Online: www.nbn.be

Bank 000-3255621-10 IBAN BE41 0003 2556 2110 BIC BPOT BEB1 BTW: BE 0880.857.592

Version Française

**Poudres pour emploi en métallurgie des poudres -
Échantillonnage (ISO 3954:2007)**

Pulver für die Pulvermetallurgie - Probenahme (ISO
3954:2007)

Powders for powder metallurgical purposes - Sampling
(ISO 3954:2007)

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 27 août 2007.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

Centre de Gestion: rue de Stassart, 36 B-1050 Bruxelles

Sommaire

Page

Avant-propos.....3

Avant-propos

Le présent document (EN ISO 3954:2007) a été élaboré par le Comité Technique ISO/TC 119 "Métallurgie des poudres" en collaboration avec le Comité Technique CEN/SS M11 "Métallurgie des poudres" dont le secrétariat est tenu par la CMC.

Cette Norme européenne devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en mars 2008, et toutes les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en mars 2008.

Le présent document remplace l'EN 23954:1993.

Selon le Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette Norme européenne en application : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse.

Notice d'entérinement

Le texte de l'ISO 3954:2007 a été approuvé par le CEN comme EN ISO 3954:2007 sans aucune modification.

NBN EN ISO 3954 (2008)
**NORME
INTERNATIONALE**

**ISO
3954**

Deuxième édition
2007-09-01

**Poudres pour emploi en métallurgie des
poudres — Échantillonnage**

Powders for powder metallurgical purposes — Sampling



Numéro de référence
ISO 3954:2007(F)

© ISO 2007

PDF – Exonération de responsabilité

Le présent fichier PDF peut contenir des polices de caractères intégrées. Conformément aux conditions de licence d'Adobe, ce fichier peut être imprimé ou visualisé, mais ne doit pas être modifié à moins que l'ordinateur employé à cet effet ne bénéficie d'une licence autorisant l'utilisation de ces polices et que celles-ci y soient installées. Lors du téléchargement de ce fichier, les parties concernées acceptent de fait la responsabilité de ne pas enfreindre les conditions de licence d'Adobe. Le Secrétariat central de l'ISO décline toute responsabilité en la matière.

Adobe est une marque déposée d'Adobe Systems Incorporated.

Les détails relatifs aux produits logiciels utilisés pour la création du présent fichier PDF sont disponibles dans la rubrique General Info du fichier; les paramètres de création PDF ont été optimisés pour l'impression. Toutes les mesures ont été prises pour garantir l'exploitation de ce fichier par les comités membres de l'ISO. Dans le cas peu probable où surviendrait un problème d'utilisation, veuillez en informer le Secrétariat central à l'adresse donnée ci-dessous.

**DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT**

© ISO 2007

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'ISO à l'adresse ci-après ou du comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20
Tel. + 41 22 749 01 11
Fax. + 41 22 749 09 47
E-mail copyright@iso.org
Web www.iso.org

Publié en Suisse

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les Normes internationales sont rédigées conformément aux règles données dans les Directives ISO/CEI, Partie 2.

La tâche principale des comités techniques est d'élaborer les Normes internationales. Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

L'ISO 3954 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 119, *Métallurgie des poudres*, sous-comité SC 2, *Échantillonnage et méthodes d'essais des poudres (y compris les poudres pour métaux-durs)*.

Cette deuxième édition annule et remplace la première édition (ISO 3954:1977), qui a fait l'objet d'une révision technique.

Poudres pour emploi en métallurgie des poudres — Échantillonnage

1 Domaine d'application

La présente Norme internationale spécifie des procédures d'échantillonnage des poudres pour emploi en métallurgie des poudres.

Elle concerne également le fractionnement de l'échantillon en quantité requise pour les essais.

2 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions suivants s'appliquent.

2.1

lot

quantité de poudre obtenue ou produite dans des conditions présumées uniformes

2.2

prélèvement élémentaire

quantité de poudre obtenue par un procédé d'échantillonnage en une seule fois et dans un même lot

2.3

échantillon global

quantité de poudre suffisante pour les essais à réaliser constituée de tous les prélèvements élémentaires provenant d'un seul lot

2.4

échantillon représentatif

ensemble de l'échantillon global après mélange, ou partie représentative de celui-ci

NOTE 1 En variante, il peut être obtenu par fractionnement du lot.

NOTE 2 Quelle que soit la manière dont il est obtenu, il est essentiel qu'il soit parfaitement homogénéisé.

2.5

échantillon pour essai

quantité de poudre prélevée à partir d'un échantillon représentatif servant à la détermination d'une seule propriété ou à la préparation d'éprouvettes

NOTE Il est normalement obtenu par fractionnement de l'échantillon représentatif.

2.5.1

prise d'essai

quantité déterminée de poudre provenant de l'échantillon pour essai (ou, si les deux sont semblables, de l'échantillon représentatif) et sur laquelle l'essai est effectivement réalisé

2.5.2

éprouvette

objet de forme spécifiée préparé à partir de l'échantillon pour essai